



OBJECTIF(S)

- Comprendre la procédure de surendettement dans son ensemble.
- Expliquer au client la situation de surendettement de son locataire
- Savoir répondre aux courriers de la commission de surendettement
- Savoir contester les décisions d'effacement de dette.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Les professionnels de l'immobilier

Prérequis : La maîtrise du français, quelques années d'expérience dans le métier.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Avocat spécialisé en bail d'habitation

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 75 € HT

Non Adhérent FNAIM : 125 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - LA DÉFINITION DU SURENDETTEMENT

- Les conditions légales (type de débiteur / type de dette)
- L'exigence de la bonne foi

II - LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT

- Le rôle de la Commission de surendettement
- La recevabilité de la demande
- L'orientation du dossier (plan conventionnel, mesures imposées ou rétablissement personnel)

III - ELAN : LE SURENDETTEMENT ET LA PROCÉDURE D'IMPAYÉ

- Les principes posées par la loi ELAN
- Les situations rencontrées

IV - LA CONTESTATION DU SURENDETTEMENT

- La procédure de contestation
- Les arguments à invoquer

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap